



Cahier des charges de l'appel à projet « CHAIRES INDUSTRIELLES »



Date limite : LE 10/03/2022 A 13H00 (HEURE DE PARIS)

Objectif

- **Construire et structurer des projets de recherche collaborative public/privé** dans des domaines prioritaires et stratégiques via un partenariat actif, fort et durable ;
- **Permettre à un enseignant-chercheur ou à un chercheur de notoriété internationale, d'enseigner et de travailler sur un programme ambitieux** de recherche fondamental et appliqué, innovant et de portée industrielle indiscutable ;
- **Assurer une formation par la recherche industrielle**, en offrant aux doctorants et aux post-doctorats, une vision de la recherche académique et du monde économique.

➔ **Vise à augmenter l'investissement en R&D du secteur privé en partenariat avec la recherche publique.**

Caractéristique

Le chercheur devra consacrer ses travaux à la thématique de la chaire et au minimum 50% de son temps de recherche au projet.

La chaire est portée par un établissement de recherche et d'enseignement supérieur (à l'exception des laboratoires internationaux)

L'appel à projets Chaires industrielles est :

- ouvert à toutes les thématiques de recherche ;
- ouvert à tous les niveaux de maturité technologique ;
- **impérativement mené dans le cadre d'interactions avec une (des) entreprise(s).**

Les modalités de gouvernance et de partage de la propriété intellectuelle et des retombées de la chaire industrielle devront être mis en place.

Financement :

- Subvention comprise **entre 500 K et 1,2 Million Euros** correspondant à 50% de l'assiette éligible; le co-financement par l'entreprise devra se faire par apport en numéraire versé à l'établissement d'accueil ;
- Bénéficiaire : **laboratoire de recherche** ;
- Le (ou les) partenaires entreprises cofinance(nt) les 50% restants ;
- Durée de **48 mois** ;
- Dépenses d'équipement jusqu'à 20% de l'assiette éligible ;
- Dépenses affectées aux personnels permanents et aux overheads ne doivent pas dépasser 25% de l'assiette éligible ;
- Les thèses Cifre sont éligibles dans les financements de l'entreprise, les thèses non Cifre peuvent être comprises dans les dépenses.

Processus de Sélection

Pour être éligible, le projet candidat devra être soumis au complet (formulaires, engagements, doc scientifique et annexes, identifiants ORCID)

Le projet est pré-évalué par un comité d'évaluation scientifique (CES) via la nomination d'un rapporteur et lecteurs ainsi que d'experts extérieurs indépendants. Les porteurs des projets présélectionnés sont auditionnés et sont ensuite classés par le CES.

Les lauréats finalisent ensuite leur dossiers financiers et administratifs avec l'ANR, signent les conventions d'attribution des aides et peuvent recevoir les aides.

Critère de sélection

- Excellence scientifique ou caractère innovant et contributions au contenu des formations ;
- Qualité de la construction du projet et faisabilité ;
- Excellence de l'enseignant chercheur pressenti ;
- Qualité du partenariat public-privé (stratégie et rôle actifs de chaque partenaire, enrichissement de la filière industrielle) ;
- Impact global du projet, opportunités socio-économiques (potentiel de valorisation, renforcement de la compétitivité, etc.), priorité des politiques publiques ;
- Valorisation de la diversité (points bonus): laboratoires ou entreprises non lauréats d'une chaire précédemment, entreprise : PME ou ETI ; parité de la coordination, impacts autres qu'économiques ou scientifiques démontrés

Audition : l'audition permettra la présentation du contexte du projet, de sa stratégie, gouvernance et organisation. 4 à 6 personnes pourront participer (coordinateur + représentants des partenaires)

Labellisation par un pôle de compétitivité

La labellisation constitue un acte de reconnaissance par un pôle de l'intérêt de la proposition par rapport à sa feuille de route. Les pôles peuvent apporter leurs conseils en amont pour aider la préparation de la proposition de chaire.

Les labellisations devront être déposées sur le site de dépôt avant la date de clôture de l'appel à projets.

Plus d'information :

AAP CH IND: <http://anr.fr/CHIND2022>

Règlement financier ANR: <http://www.anr.fr/RF>